



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Economie, finances et budget : services extérieurs

Question écrite n° 13151

Texte de la question

M Jean-Paul Chanteguet attire l'attention de M le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace sur la situation des nombreuses petites recettes rurales dont la transformation en agences postales est envisagée. En effet, il apparaît, d'une part, que les usagers craignent de ne pas pouvoir bénéficier des mêmes prestations et, d'autre part, que les collectivités locales doivent participer largement aux dépenses de fonctionnement. Il lui demande ce qu'il envisage de faire pour remédier à ce problème.

Texte de la réponse

Reponse. - En réponse aux préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire concernant l'avenir des recettes rurales, il convient de rappeler les caractéristiques de l'infrastructure existante. Les habitants des zones rurales sont desservis par un réseau d'accueil comprenant plus de 13 000 bureaux et un réseau de contact représenté par plus de 37 000 facteurs qui desservent chaque jour l'ensemble des communes. Du fait des mouvements migratoires et de l'introduction d'organisations nouvelles, une disparité de plus en plus prononcée est apparue dans de nombreuses communes entre les potentialités des bureaux existants et leur niveau réel d'activité. Dans un souci d'optimisation des moyens du service public, la poste a été conduite à ajuster la forme que revêt cette présence à l'évolution du trafic postal et financier, et ceci en accord avec la politique d'aménagement du territoire qui vise à assurer un développement harmonieux du monde rural. La poste est d'ailleurs en contact avec l'association des maires de France et la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale afin d'étudier les moyens de réactiver, quand c'est possible, les petits établissements postaux. La politique, dans ce domaine, consiste à rechercher par des solutions négociées avec les élus le maintien de la présence postale. Lorsqu'un établissement atteint un très faible niveau d'activité, les services de la poste établissent un diagnostic des problèmes de ce bureau. En liaison avec les élus, la poste met en œuvre les moyens pour relancer l'activité de l'établissement et former les agents concernés. Puis un nouveau diagnostic est opéré un an ou dix-huit mois plus tard pour établir le bilan. Ainsi, c'est une politique de réactivation du réseau qui est engagée en associant plus étroitement les élus locaux afin qu'ils contribuent à la revitalisation des établissements postaux, notamment à travers les services financiers de la poste. En ce qui concerne le département de l'Indre, seule la transformation de la recette rurale de Preaux en agence postale est envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Chanteguet Jean-Paul](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13151

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2313